



AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) EN VERTU DE L'ARTICLE 434 DU CODE MUNICIPAL (L.R.Q., c. C-27.1)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Dans une résolution adoptée à la session ordinaire du 15 juin 2016, le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook a annoncé son intention d'exécuter des travaux d'entretien et de stabilisation de berges dans le cours d'eau suivant :

«Une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur la propriété immatriculée 0303 49 2495» ;

et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 852 et l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1).

Toutes les personnes intéressées par l'exécution de ces travaux sont convoquées à la session ordinaire du conseil de la MRC qui se tiendra le 24 août 2016 à 19 h 30, à la salle Wallace de la susdite MRC, au 294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook, Québec, pour y être entendues par les membres du conseil qui pourront, s'ils le jugent à propos, adopter un règlement visant l'exécution des dits travaux.

Fait à Coaticook, ce 16 juin 2016.

Nancy Bilodeau, OMA
Greffière
Secrétaire-trésorière adjointe